

# La veille municipale

mercredi 24 septembre 2008  
volume 11, numéro 39  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 Lois municipales modifiées

#### Règlements municipaux modifiés

*Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 39 du 24 septembre 2008*

### 2 *Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 38 du 20 septembre 2008*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup> : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Lois municipales modifiées

*Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, a. 65.4.*

*Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 31.*

*Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. C-11.5, ann. C, a. 43.*

*Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 1°.*

*Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. C-19, aa. 29.9.2, 573.3.2.*

*Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 2°.*

*Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27.1, aa. 14.7.2, 938.2.*

*Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 3°.*

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. C-37.01, a. 114.*

*Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 4°.*

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, L.R.Q., c. C-37.02, a. 107.*

*Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 5°.*

*Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. V-6.1, aa. 207.1, 358.5.*

*Loi sur les contrats des organismes publics, L.Q. 2006, c. 29, a. 52, par. 9°.*

## Règlements municipaux modifiés

*Décret concernant le Programme Logement abordable Québec, [R.R.Q., c. S-8, r. 7.01], ann. 1.*

*Décret concernant des modifications au Programme Logement abordable Québec, D. 833-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5179, aa. 1-4.*

## *Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 39 du 24 septembre 2008*

### PROJETS DE RÈGLEMENT

*Immatriculation des véhicules routiers.*

*Avis, (2008) 140 G.O. 2, 5153.*

*Industrie des services automobiles — Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines.*

*Avis, (2008) 140 G.O. 2, 5154.*

### TRANSPORTS

*Routes dont la gestion incombe au ministre des Transports.*

*D. 859-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5161.*

### DÉCRETS ADMINISTRATIFS

*Autorisation à la Municipalité de Tadoussac de conclure une entente avec l'Agence Parcs Canada et la Société des traversiers du Québec relativement à l'établissement d'un service d'interprétation sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.*

*D. 834-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5180.*

*Autorisation à Éco-Quartier Sainte-Marie de conclure une entente avec le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Écoaction.*

*D. 835-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5180.*

*Autorisation à la Fédération des Lacs de Val-des-Monts de conclure avec le gouvernement du Canada de l'Accord modificateur n° 1 à l'Accord de contribution relatif au versement d'une aide financière dans le cadre du programme GéoConnexions.*

D. 836-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5181.

*Autorisation à la Ville d'Amos de conclure une entente avec le gouvernement du Canada relativement au versement d'une aide financière dans le cadre du programme Présentation des arts Canada.*

D. 837-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5181.

*Exemption accordée à l'Agence métropolitaine de transport de l'obligation d'obtenir certaines autorisations et approbations requises relativement à certains instruments ou contrats de nature financière.*

D. 838-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5182.

*Modification du décret numéro 509-99 du 5 mai 1999 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour la réalisation du projet de prolongement de l'autoroute 30 entre Châteauguay et l'autoroute 20 sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.*

D. 841-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5184.

*Autorisation à la Société des établissements de plein air du Québec de céder à la Municipalité de Duhamel deux chemins situés dans les limites du Centre touristique du Lac-Simon.*

D. 842-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5186.

*Délivrance d'un certificat d'autorisation à la Ville de Vaudreuil-Dorion pour le projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion.*

D. 843-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5186.

**Gazette officielle du Québec,  
Partie 1, fascicule n° 38 du 20  
septembre 2008**

*Rien à signaler dans ce fascicule.*